

Durée :

- Formation à temps plein sur 10 mois
- 1 060 h en centre de formation,
- 315 h en entreprise,
- de septembre à juin.

Lieu :

Fauville en Caux

Modalités pédagogiques :

- Présentiel
- Accompagnement multi modal
- Plateforme Moodle
- Ateliers pratiques
- Visites

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04
 cfppa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
 www.naturapole.fr

Responsable d'atelier de productions horticoles

Par Unités Capitalisables

Objectifs de la formation

Le Brevet Professionnel par Unités Capitalisables est un diplôme de niveau 4. Il permet à son-sa titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que salarié-e spécialisé-e capable de gérer l'ensemble des opérations de production d'un atelier horticole ou maraîcher. Ce diplôme permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts CIF, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

Conditions d'admission

- Etre âgé-e de 18 ans
- Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou classe de 2^{de}

ou

- Avoir 1 an d'activité dans le domaine

ou

- Avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante



Contenu de la formation

- Utiliser en situation professionnelle les connaissances et techniques liées au traitement de l'information
- Situer les enjeux sociétaux et environnementaux liés au secteur de la production horticole
- Elaborer un projet professionnel dans le secteur horticole
- Présenter le fonctionnement d'une entreprise horticole
- Communiquer dans une situation professionnelle
- Raisonner des choix techniques pour la conduite d'un atelier de productions horticoles
- Organiser le travail d'une équipe
- Effectuer le suivi technico économique d'un atelier de production horticole
- Conduire une production horticole
- Réaliser en sécurité les opérations liées à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements de l'exploitation horticole

UCARES :

- Conduite et suivi de la multiplication des végétaux d'extérieur
- Réaliser la vente directe des produits de l'entreprise

Parcours de formation individualisé

D'autres contenus peuvent être étudiés en fonction des projets des candidats.

Evaluation - Validation

La formation est composée de 12 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 10 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national des 2 unités capitalisables locales.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 82 %

Démarches d'inscription :

- Retrait des supports de présentation et du dossier de candidature auprès des services administratifs de l'établissement, ou sur notre site internet.
- Inscription éventuelle à une réunion d'information collective.

Le centre est habilité pour réaliser l'accueil des stagiaires tout au long de l'année. Des phases de réception de dossier, d'entretien et de tests sont fixées régulièrement.

Procédure de recrutement :

A réception du dossier de candidature ou après la réunion d'information, un entretien individuel et des tests sont proposés au-à la demandeur-se. L'entretien et les tests ont pour but de s'assurer de l'adéquation de la formation avec la demande du-de la candidat-e et d'évaluer ses compétences, ses potentialités et ses capacités acquises au terme de différentes expériences sociales, professionnelles et de formation.

L'entretien est réalisé par le responsable de formation. Cette procédure permet de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision de la commission de recrutement composée des services de la Région Normandie, de la Mission Locale, de Pôle Emploi (voire d'autres prescripteurs) et du centre de formation professionnelle continue.

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04
 cfppa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
 www.naturapole.fr